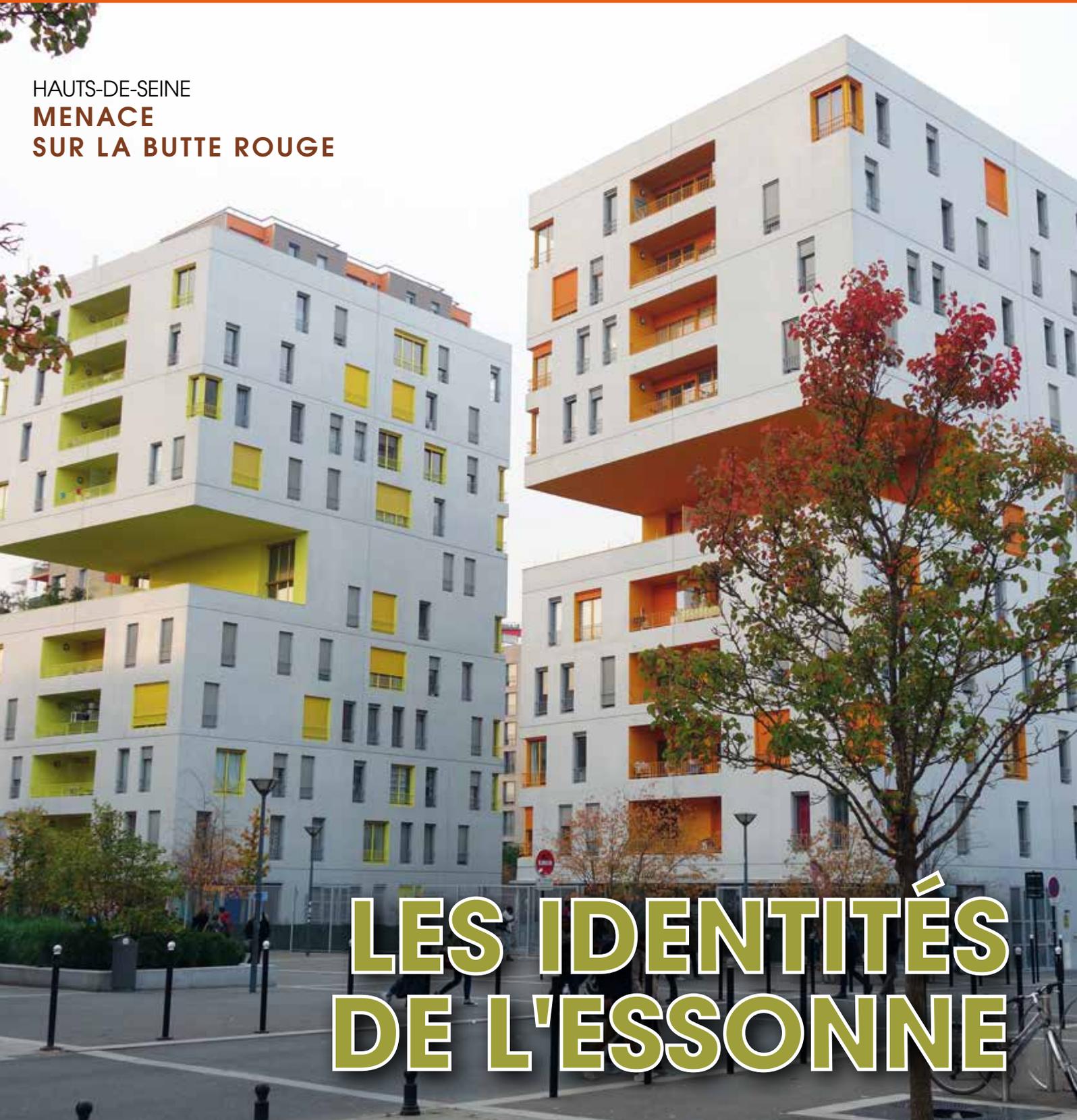


LiAison

Avril - Mai 2018
#Liaison181



HAUTS-DE-SEINE
MENACE
SUR LA BUTTE ROUGE



LES IDENTITÉS DE L'ESSONNE

INCINÉRATEUR DE VAUX-LE-PÉNIL (77) L'EXPLOITANT CONDAMNÉ

C'est l'épilogue d'un combat acharné contre la pollution engendrée par l'incinérateur seine-et-marnais. Après quatorze ans de procédure, les 165 plaignants regroupés au sein de l'Association des victimes de l'incinération et de leur environnement ont obtenu gain de cause contre la communauté d'agglomération de Melun Val-de-Seine.

La collectivité a été reconnue coupable de « mise en danger de la vie d'autrui » pour avoir poursuivi l'exploitation d'une installation non conforme, avec des émissions de dioxine plus de 2 200 fois supérieures à la norme, un cancérigène avéré.



EUROPACITY LA ZAC ANNULÉE PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Ce n'est pas encore l'abandon du projet EuropaCity, mais une avancée notable vers la préservation des terres agricoles. Saisi par plusieurs associations, dont FNE Ile-de-France et le Collectif pour le triangle de Gonesse, le tribunal de Cergy-Pontoise vient de rendre son jugement : il annule l'arrêté préfectoral de création de la ZAC triangle de Gonesse.

C'est un encouragement et un espoir pour l'action citoyenne menée depuis l'annonce fin 2010 du projet nuisible de centre commercial et de loisirs EuropaCity.



Pour la deuxième année, le Collectif pour le triangle de Gonesse organise un rassemblement sur le triangle de Gonesse le 27 mai à partir de 9 heures et propose le projet alternatif agricole CARMA.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE PAS D'AUTORISATION POUR LE TUNNEL PIÉTONNIER

La Direction des Affaires culturelles (DRAC) a émis un avis défavorable à la demande d'autorisation sollicitée par la RATP pour créer une liaison souterraine entre le futur terminus du Tram 13 et la gare RER A à Saint-Germain-en-Laye. Le tunnel piétonnier de 200 m,



équipé de tapis roulants, doit notamment passer sous le parc du château, classé monument historique. La DRAC motive essentiellement son refus par l'impact des travaux sur l'alignement des tilleuls et des marronniers imaginé par André Le Nôtre et demande à la RATP de revoir sa copie. Les associations environnementales locales et, notamment, Ensemble pour l'environnement de Saint-Germain (EPESG), se félicitent de cette « sage » décision.



CITYSCOOT SE DÉVELOPPE AVEC LA RATP

Spécialisée dans la location de scooters électriques en libre-service, la start-up est présente à Paris et dans quatre communes des Hauts-de-Seine (Boulogne, Issy, Levallois et Neuilly) avec 1 600 véhicules. Elle compte en proposer 1 000 de plus d'ici à la fin de l'année. Pour cela, elle s'est alliée à la RATP, qui vient d'entrer à son capital. Cityscoot déclare compter près de 70 000 clients, dont 40 % roulent chaque mois. La société dit avoir permis quasiment 1,5 million de trajets en 2017, la majeure partie concernant le lieu de travail ou le domicile. Cityscoot vise également à se déployer dans d'autres villes, y compris à l'étranger.

MANIFESTATION RÉUSSIE SUR L'AVENUE LECLERC, À PARIS

C'est un collectif de jeunes Parisiens et Franciliens qui se bat pour améliorer la qualité de l'air. Il est soutenu par FNE Paris, FNE Ile-de-France, les Amis de la Terre, Alternatiba, les fédérations de cyclistes, etc. Le 3 février, Respir'actions a manifesté sur l'avenue du Général-Leclerc entre la porte d'Orléans et la place Basch pour demander une piste cyclable sur cette six-voies et, le 10 mars, pour la piétonnisation des berges de Seine. Respirer un air de qualité est un droit fondamental inscrit dans la loi LAURE de 1992. Chaque adulte respire 15 m³ d'air par jour, piétons, voyageurs en bus ou en voiture... Il est donc vain d'opposer les uns aux autres. Les origines des polluants sont bien identifiées... Agissons donc !





édito

UNE NOUVELLE ÉQUIPE MOBILISÉE POUR VOUS

Nous y voilà ! Depuis plus d'un an, le processus de passage du flambeau a été engagé. Comme le veut notre tradition associative, Dominique Duval a organisé sa succession. Mon parcours dans l'environnement et mon engagement associatif l'ont convaincue de me proposer de constituer un nouveau bureau. J'ai donc engagé une démarche d'appel à l'ensemble des associations pour réunir une équipe. Vous connaissez la suite : en novembre, nous vous avons adressé un projet d'orientations que vous avez enrichi et dont la progression a été présentée à chaque conseil d'administration. À l'AG du 10 mars, je vous ai proposé quatre axes d'orientations stratégiques assortis d'un plan d'actions, dans la continuité de l'équipe sortante. Élu le 29 mars, le nouveau Bureau réunit des représentants de vos fédérations et des personnalités.

Vous trouverez les orientations et le plan d'actions dans ce numéro de *Liaison*. Elles ont vocation à être discutées et appropriées pour consolider notre lien fédéral.

Je remercie Dominique Duval pour l'impulsion nouvelle qu'elle a donnée à l'Union régionale depuis quatre ans. Elle continuera de nous accompagner en gérant la trésorerie qu'elle a déjà largement consolidée.

Vous trouverez également dans le dossier la liste des membres du nouveau bureau. Je les remercie tous de rester ou d'entrer dans une équipe que nous souhaitons soudée et solidaire.

C'est dans ces conditions de rassemblement que j'accepte d'assurer la présidence de FNE Ile-de-France et de la partager avec toute l'équipe pour assurer la représentation et le développement de notre Union.

Tout le Bureau ainsi renouvelé travaillera avec vous pour valoriser vos actions et accompagner vos combats. Il peut également assurer l'interface entre vous et les élus en cas de dialogue difficile. Il promet d'être à votre écoute pour porter vos priorités et s'attellera également à la recherche, indispensable, de financements pérennes préservant notre indépendance.

Tous acteurs des territoires pour un environnement de qualité, soyez assurés que l'équipe est mobilisée pour rassembler, mutualiser et engager des partenariats dans l'intérêt général de la transition écologique et solidaire, du dialogue environnemental avec le souci constant d'améliorer le cadre de vie quotidien de tous nos concitoyens.



- 04** **Vie associative**
- 05** **Essonne**
ENE édite un ouvrage sur le département
- 06** **Paris**
Baignade au lac Daumesnil
- 07** **Val-de-Marne**
Nature & Société, pour notre planète et notre environnement
- 08** **Hauts-de-Seine**
Menace sur la Butte rouge de Chatenay-Malabry
- 10** **Dossier**
Assemblée générale de FNE Ile-de-France
- 19** **Yvelines**
Le projet A 104 recalé
Le nouveau centre du PSG entre deux autoroutes, est-ce une bonne idée ?

SOMMAIRE

- 18** **Nature**
Le projet du PNR de la Brie et des deux Morin enfin relancé ?
- 19** **Nature**
Le renard, l'allié naturel de l'agriculture
- 20** **Formation**
Energie : savoir de quoi on parle
- 22** **Association**
Les Grands Voisins
- 23** **Fiche juridique**
Qu'espérer du principe de non-régression du droit de l'environnement ?
- 24** **A lire**
Et si on prenait – enfin ! – les électeurs au sérieux

VARENNES-JARCY :
**LE PROJET IMMOBILIER
DE LA FEUILLERAIE
RETOQUÉ PAR NICOLAS HULOT**



La détermination de l'Association de défense du site de Varennes-Jarcy et du collectif Sauvegarde de la vallée de l'Yerres a fini par payer. Le ministère de la Transition écologique et solidaire n'a pas donné l'autorisation de construire une centaine de logements dans cette propriété, ex-demeure d'Antoine de Saint-Exupéry, située au cœur du village et incluse dans le périmètre du site classé de la vallée de l'Yerres.

« Dès que nous avons su que ce dossier serait soumis à l'avis de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites, nous avons alerté l'ensemble des élus locaux et de la région. Plus de 1 600 personnes ont signé la pétition que nous avons adressée à Nicolas Hulot. Depuis 2006, c'est le sixième projet immobilier qui est légitimement repoussé par les instances en charge de la protection de l'environnement et du patrimoine. Le moment nous semble venu d'envisager un autre destin pour la Feuilleraie, loin de la saga des projets immobiliers. »

Les collectifs veulent maintenant rassembler toutes les énergies pour lancer les bases d'un projet qui permette à la Feuilleraie de devenir un espace culturel public en lien avec les autres pôles culturels de la vallée de l'Yerres.

CINEFAC présente

**NOUVEAUX
CINEMAS**
festival international des cinémas numériques



15-24 JUIN 2018
PARIS & ILE DE FRANCE
ENTREE GRATUITE
WWW.NOUVEAUCINE.COM



Partenaire du concours vidéo
"Hérissons-nous"

concoursvideo.fne-idf.fr

**VENEZ PARTAGER
LA PASSION DU CINÉMA**

Pour la 14^e année consécutive, l'association interuniversitaire Ciné Fac organise le Festival des nouveaux cinémas, festival international de courts métrages gratuit, itinérant et non compétitif du 15 au 24 juin 2018 à Paris et en Ile-de-France.

À l'heure où le numérique permet à chacun de faire son cinéma, le Festival a pour vocation de montrer l'effervescence créative d'un cinéma curieux et insolite.

Pendant dix jours, dans dix lieux différents, le Festival propose gratuitement à tous de découvrir un panorama de la création cinématographique numérique à travers une programmation inventive et audacieuse de courts métrages venus du monde entier.

Les projections seront suivies de rencontres-débats, en présence des équipes des films et de personnalités du monde du cinéma. Un cocktail viendra clôturer la soirée permettant à chacun d'échanger dans la convivialité autour des films et de la passion pour le cinéma.

Lors du Festival, venez aussi vivre l'expérience du court métrage en réalité virtuelle VR360°, lors d'une soirée exceptionnelle.

Plus d'info et réservation :
www.nouveaucine.com



**AVENUE DU PARISIS SECTION EST
PROCÉDURE D'UTILITÉ PUBLIQUE ANNULÉE**

Le recours déposé par Vivre sans le BIP* contre la déclaration d'utilité publique (DUP) de la partie est du boulevard interurbain était le jugé le mardi 20 février. Le rapporteur public a proposé l'annulation de cette DUP. Le projet de boulevard intercommunal (BIP) doit relier l'A15 à l'A1. La partie Argenteuil-Soisy est déjà réalisée. La partie centrale (Soisy-Groslay) fait l'objet d'une forte opposition locale. La DUP concernait la seule partie est, car, une nouvelle fois, le projet est « saucissonné ». Cette section 2 x 2 voies de 5,5 km, essentiellement routière, ne comporte plus ni BHNS (bus à haut niveau de service, c'est-à-dire une liaison en site propre) ni voie cyclable. Elle n'en coûte pas moins 150 M€.

Les critiques formulées par le rapporteur public concernaient le financement qui n'est pas assez étayé. La Région n'a décidé de sa participation (à hauteur de 40 %), qu'après l'enquête publique. Et le conseil départemental du Val-d'Oise est loin de pouvoir prendre en charge le financement sans grever son budget. Le 13 mars, le tribunal a confirmé l'annulation.

* Vivre sans le BIP est composé de Val-d'Oise environnement, des Amis de la Terre Val d'Oise et de SOS Vallée de Montmorency



Essonne Nature Environnement

ÉDITE UN OUVRAGE COLLECTIF



Pour Essonne Nature Environnement (ENE), il ne s'agit pas d'un ouvrage de plus dans un environnement déjà très chargé en publications diverses et variées, mais d'une autre façon d'échanger avec nos élus et institutionnels, toujours à la recherche de l'identité du département de l'Essonne déjà fort de ses cinquante ans d'existence.

Ce livre constitue une addition de regards portés par les associations environnementales sur notre département, en décrivant les qualités et défauts de nos villes et villages. Fruit du travail pluriel des associations adhérentes à ENE, 35 associations (sur 51 adhérentes) ont répondu à l'appel. La richesse des textes produits comme des photos fournies permettent de se faire une idée plus précise de la façon dont nous vivons notre département et comment il est possible de mettre des mots sur son identité.

Un témoignage vivant

Si la nature, les forêts et les espaces agricoles constituent des sujets de prédilection, le patrimoine et l'histoire locale sont aussi une constante. Cela confirme que les richesses naturelles, historiques et patrimoniales occupent une place essentielle pour les Essonnais.

En revanche, les préoccupations restent nombreuses : l'eau, notamment, qui est très présente en Essonne et sujette aux risques d'inondations ; les dysfonctionnements des transports en commun ; les extensions urbaines mal comprises et souvent contestées ; la destruction de terres agricoles ou d'espaces naturels qui constituent toujours une richesse essentielle pour notre département, sans oublier un maillage autoroutier et routier trop souvent saturé.

Sur les 95 communes citées, 45 sont décrites. Par la diversité des expressions et des thèmes abordés, cette somme de textes constitue un témoignage vivant du rôle qu'exercent les associations dans leurs territoires. Elles ont, en effet, cette capacité d'alerter les pouvoirs publics sur les questions qui touchent notre cadre de vie et constituent souvent des oppositions nécessaires au débat démocratique.

En résumé, tout en mettant l'accent sur la cohésion associative qu'il suscite, vous aurez entre les mains un livre qui fera date auprès de tous ceux qui donnent de leur temps pour défendre notre cadre de vie souvent mis à mal.

Jean-Pierre MOULIN

Président d'Essonne Nature Environnement
ene91.fr





Baignade au lac Daumesnil

UNE ÉTRANGE CONCEPTION DE LA BIODIVERSITÉ

La décision du 8 mars de reporter et, peut-être, d'abandonner définitivement le projet de baignade sur le site protégé du lac Daumesnil est une nouvelle inespérée.



Il est vrai que la mobilisation citoyenne a été extrêmement vive et elle l'est encore, les communes limitrophes et plus lointaines étaient aussi montées au créneau, avec leurs maires parfois. De manifestations en réunions et pétitions (celle du Feu au lac a atteint les 15 000 signatures), une marée contestataire a pour ainsi dire noyé l'enquête publique sous les avis défavorables, du jamais vu ! Ce branle-bas face aux attaques environnementales dont Paris est victime devient de plus en plus marqué et organisé. La coordination des associations parisiennes prend de l'ampleur : FNE Paris y a sa part au côté d'A.R.B.R.E.S, SOS Paris, Paris Historique, Monts 14, La Plateforme des associations, la Coordination du bois de Boulogne, et tant d'autres... Ce front uni d'opposition a certainement contribué au retour à la raison des décideurs politiques en ces temps incertains de reconfiguration municipale.

Aucune étude alternative

Si l'idée d'une baignade naturelle est heureuse, le choix du site protégé de l'île de Bercy, abritant ses oiseaux, paons, canards ordinaires et extraordinaires et arbres séculaires reste incompréhensible. L'île de Bercy dite Ile aux oiseaux est jugée pourtant si exceptionnelle qu'elle bénéficie d'une double protection, au titre de la loi de 1930 concernant les sites classés et au titre de la protection, inscrite au PLU, sur les espaces boisés. Mais à quoi servent les protections, si cet écrin peut, au gré du vent municipal, devenir le berceau d'un véritable écocide ? Nous passerons sur les problèmes insolubles de goulets d'étranglement, de sécurité, de congestion et de stationnement. En fait d'aménagement, temporaire et ultra light selon la Mairie, il s'agit d'un saccage patrimonial et environnemental en règle avec excavation du lac et bétonisation massive. Cerise sur le gâteau des atteintes à la biodiversité, de multiples dispositifs d'effarouchement d'oiseaux et d'animaux seront de la partie !

Pour faire nager et barboter nos enfants, pourtant, bien d'autres solutions sont possibles. Aucune étude de lieux alternatifs n'était cependant mentionnée dans le résumé non technique de l'étude d'impact, alors que d'autres lieux de baignade peuvent être programmés au sein de la ZAC Bercy Charenton ou du Grand Paris. Comme dans le cas des serres d'Auteuil, les projets alternatifs raisonnables n'ont pas eu droit de cité ! Oui, la mairie a une tendance fâcheuse à préférer les écrins patrimoniaux pour y installer ses projets à médiatiser : une dérive que FNE Paris est décidée à ne pas laisser s'installer. Les espaces naturels parisiens ne sont pas des friches à construire, qui plus est, s'ils sont protégés !

La préservation et le développement de la biodiversité sont des questions trop cruciales et vitales pour être sacrifiées sur l'autel de la communication municipale.

Christine NEDELEC Présidente de FNE Paris
contact@fne-paris.fr

BIODIVERSITÉ À PARIS : DISCOURS ET RÉALITÉS

La Ville de Paris a lancé, le 20 mars dernier, son plan biodiversité 2018-2024 et se veut exemplaire pour l'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagement urbain. FNE Paris a dénoncé la contradiction entre le discours de la Ville et ses actes car plusieurs espaces naturels remarquables ont été détruits (serres d'Auteuil) ou sont menacés (ZAC Bercy Charenton, réservoirs d'eau non potable de Grenelle et de Charonne, lac Daumesnil...). FNE Paris appelle à mettre un coup d'arrêt à ces destructions et souhaite la création d'une trame bleue incluant la réouverture de la Bièvre dans la capitale.

POUR NOTRE PLANÈTE ET NOTRE ENVIRONNEMENT

Depuis sa création en 1975, Nature & Société n'a de cesse de favoriser l'information du citoyen et de sensibiliser la société dans son ensemble, de l'individu aux collectivités et au monde de l'entreprise, à la prise en compte de la nature, de l'environnement et de l'écocitoyenneté. Elle est particulièrement active et reconnue pour ses activités de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et à la nature. Agréée au titre de la protection de la nature, l'association est présidée par Luc Abbadie et affiliée au mouvement France Nature Environnement, ainsi qu'à FNE Ile-de-France.

Nature & Société anime la Maison de la Nature, située sur la base de loisirs régionale de Créteil (94). Siège social, lieu de vie et d'animation, celle-ci accueille expositions, formations, soirées d'échanges et de (re)découvertes de savoir-faire, ateliers à destination des enfants, entretien et animation d'un rucher pédagogique, etc. Habilitée à participer au débat sur l'environnement, Nature & Société siège dans un certain nombre d'instances consultatives ayant vocation à examiner les politiques d'environnement et de développement durable (CODERST, CDNPS, CSS, ...).



Nature & Société
nature-et-societe.org



La plus petite action vaut mieux que la meilleure intention !

Luc Abbadie, vous êtes le président de Nature & Société et, professionnellement, vous êtes professeur d'écologie à Sorbonne-Université et dirigez l'Institut d'écologie et des sciences de l'environnement de Paris. En quoi ces deux mondes sont-ils pour vous complémentaires ?

Une bonne partie de nos problèmes provient de notre difficulté à concevoir le monde complexe qui nous entoure et, par conséquent, à y agir avec pertinence. Dans une certaine mesure, on peut dire qu'on n'a jamais vraiment pris en considération cette complexité et c'est bien pour ça que nous devons faire face aujourd'hui à des problèmes environnementaux colossaux. Beaucoup de sciences, au premier rang desquelles l'écologie, s'attaquent à la complexité et, petit à petit, identifient les grandes lois qui la régissent qui, une fois qu'elles sont exprimées, ne sont pas si difficiles que ça à comprendre. Le rôle d'une association comme Nature & Société est de faire que tout un chacun puisse s'approprier ces règles générales, puisse en comprendre la signification et les conséquences dans son quotidien et, par-dessus tout, puisse ainsi contribuer à changer ce qui doit l'être dans toutes les sphères de la société.

Quelle est l'originalité de votre association et en quoi son action peut-elle impacter positivement notre société ?

L'originalité de Nature & Société réside dans le savoir-faire de ses militants et de ses permanents, savoir-faire élaboré pendant des décennies, pour rendre palpable et accessible pour toutes les questions de changement climatique, de pollution, de biodiversité, d'épuisement des ressources, etc. Ce savoir-faire est mis à profit pour aider ceux qui le souhaitent, des écoliers aux industriels, à emprunter les chemins de la transition écologique et pour connecter les questions écologiques aux questions sociales en défendant l'équité environnementale.

Quels sont pour vous les principaux défis auxquels devront répondre nos associations environnementales dans les prochaines années ?

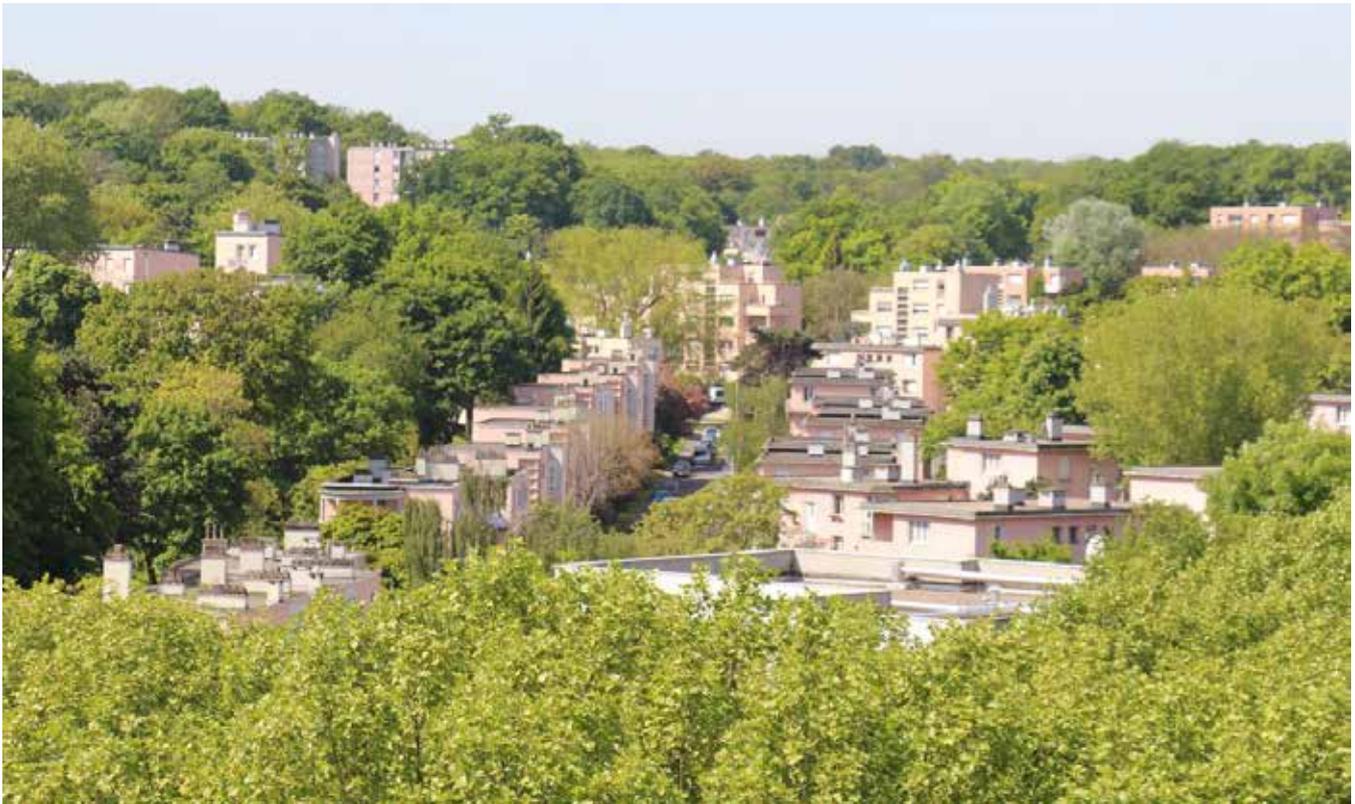
Rester optimistes et proactives, malgré le poids écrasant de la crise écologique globale ! Faire en sorte qu'elles démontrent que tout peut changer vite, que les créativité individuelles et collectives sont des sources inépuisables de solutions, qu'un Anthropocène heureux est possible ! Continuer à discuter avec tout le monde, surtout avec ceux qui ne sont pas de notre côté, sans hésiter à changer de ton quand il le faut et à identifier clairement les responsabilités ! Enfin, renouveler en profondeur leurs modes d'action afin de tirer un meilleur parti d'un univers de la communication, sans cesse en évolution !



La Butte rouge

Cette cité-jardin a été conçue, comme d'autres à la périphérie de Paris, sous l'impulsion d'Henri Sellier, président de l'Office parisien des habitations bon marché (HBM), en 1920, par les architectes Joseph Bassompierre, Paul de Ruffé, Paul Sirvin et André Arfvision, accompagnés du paysagiste André Riousse. Les influences du Bauhaus de Mallet-Stevens ou du Corbusier y sont perceptibles.

Il s'agit d'un modèle historique d'urbanisme, à la fois social et humaniste, répondant aux besoins d'une population salariée mal logée du département de la Seine, dont la construction s'est échelonnée entre 1931 et 1965. Elle reste un exemple pour les architectes du monde entier pour sa composition très structurée. Des routes sinueuses bordées de bâtiments suivent les pentes du terrain, deux larges avenues les croisent et des chemins piétonniers relient les habitants aux différents espaces, squares, parcs, jardins familiaux, places, bassins et équipements : crèches, écoles, collège, gymnases, dispensaire, bibliothèque, cinéma, piscine et commerces.



© Barbara GUTGLAS

C'était un écoquartier avant l'heure avec valorisation énergétique des ordures ménagères pour le chauffage de la piscine, gestion des eaux de pluie et parfaite insertion dans le site. Véritable ville à la campagne, elle regroupe près de 3 700 logements en PLAI* sur 65 hectares de verdure, à proximité du bois de Verrières et de la vallée aux Loups.

*PLAI : HLM financée par prêt locatif aidé d'intégration (loyer de 4,56€ à 5,97€/m²/mois HT)



© Barbara GUTGLAS

UN PROJET HUMANISTE ET ÉCOLOGIQUE DE VILLE À LA CAMPAGNE

RÉNOVATION ET T 10

Dans cette partie du sud des Hauts-de-Seine, plusieurs maires s'appliquent à densifier intensivement tout en pratiquant une mixité sociale qui abaisse le nombre de foyers modestes sur leurs territoires. La création d'infrastructures de transport comme le tram T10, à Châtenay-Malabry, fort critiqué pour les amputations d'espaces verts qu'il impliquerait, devrait faciliter la mobilité locale. Mais, s'il existe un jour, il passera au bord de la cité-jardin de la Butte rouge. Une aubaine pour attirer une population nouvelle plus aisée.

Les bâtiments de la Butte rouge mal entretenus nécessitent aujourd'hui une réhabilitation, en particulier pour effectuer des travaux d'isolation thermique. Mais le projet ne consiste pas à réhabiliter tous les bâtiments existants, il prévoit de démolir un tiers des bâtiments, les plus proches du futur T10, pour laisser place à des bâtiments nouveaux, seuls capables, pense-t-on, d'attirer d'autres populations. Ce projet inquiète la population locale concernée qui manque d'information. Ce serait la fin de la cohérence architecturale de la Butte rouge et de sa vocation sociale. Seule une réhabilitation complète séduirait la population attendue dans le reste de la commune, car on sait que la conservation et la mise en valeur de sites remarquables attirent plus sûrement que leur amputation.

Face à cette menace immédiate, deux associations locales, soutenues par Environnement 92, se sont mobilisées pour tenter de protéger ce patrimoine social et architectural en demandant sa réhabilitation *in extenso*.

Barbara GUTGLAS
Association Châtenay Patrimoine Environnement
Anne SAUVEY
Environnement 92

LES CITÉS-JARDINS FRANCILIENNES

Elles sont trente-quatre regroupant 22 000 logements dans l'agglomération parisienne. Elles ont été lancées entre les deux guerres sous l'impulsion d'Henri Sellier, président de l'Office départemental des habitations à bon marché de la Seine. Sénateur, maire de Suresnes et ministre de la Santé du Front populaire, il en créa onze, dont celle de sa ville. Effrayé par la surpopulation et la dégradation sanitaire des logements des ouvriers parisiens, il crée des ensembles urbains pour des familles, dans l'objectif de régénérer le tissu citadin avec « un niveau de lumière, de joie et de santé ».

Cette utopie du bien-vivre ensemble dans le respect de chacun a été continuée après 1945. L'Institut d'aménagement d'Ile-de-France en dresse le portrait et en tire les conséquences en termes de qualité de vie dans un remarquable cahier *Les cités-jardins, un idéal à poursuivre*, n° 165, de 2013. Ces cités, quand elles ont été bien entretenues, sont encore des lieux d'habitation remarquables. Toutefois, la surface occupée au sol a fait bien des envieux et certains édiles les ont détruites pour y construire des ensembles beaucoup plus denses, sans unité et sans recherche d'un idéal de vie.



RAPPORT D'ACTIVITES 2017

DEUX ÉVÉNEMENTS "PHARES"

→ CONCOURS VIDÉO « HÉRISSEONS-NOUS »

L'objectif de ce concours vidéo est de sensibiliser les jeunes aux problématiques environnementales en les rapprochant des associations de terrain. Pour cela, différents lycées, écoles en audiovisuel et universités ont été informés de l'événement. En parallèle, notre réseau a été sollicité pour déposer des sujets de vidéo. Un site Internet a été réalisé afin d'accueillir les vidéos futures qui seront collectées jusqu'au 30 avril 2018. Un jury constitué de membres de notre réseau et de professionnels de l'audiovisuel remettra les prix fin juin 2018.



→ RENCONTRES « BIODIVERSITÉ ET TERRES AGRICOLES : AGIR ENSEMBLE, AGIR MAINTENANT »

Objectif : favoriser une plus grande interactivité entre les acteurs des secteurs associatif, agricole, politique... et, à partir d'exemples, trouver des solutions pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les activités agricoles

Ces rencontres, soutenues par GRTgaz, se sont déroulées le 29 novembre à la Halle Pajol et ont rassemblé une moyenne de 140 personnes sur toute la journée. Leur organisation a été très interactive avec le réseau de FNE Ile-de-France et d'autres structures associatives : plusieurs réunions de travail dans les mois qui ont précédé ont permis de monter une journée très riche avec une matinée de tables rondes et un après-midi d'ateliers avec restitution en fin de journée.



Situé au cœur du parc naturel régional du Vexin français, le domaine de Villarceaux est composé d'une ferme La Bergerie, d'un château classé monument historique, d'un manoir, d'un très beau parc agrémenté de différents bassins et, enfin, d'un château dont le parc a été transformé en golf géré écologiquement.

L'ensemble appartient depuis 1976 à la Fondation suisse Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'homme. La fondation a pour vocation d'encourager les mutations sociales, l'agriculture paysanne, la veille contre la mondialisation, la diversité culturelle et tout ce qui contribue à une nouvelle gouvernance mondiale et à la paix. Le manoir du bas et le château d'en haut ont été loués au conseil régional d'Ile-de-France sous la forme d'un bail emphytéotique. Le manoir accueille des visiteurs très nombreux et des fêtes locales, dont les fêtes du PNR du Vexin français.

Un domaine unique en Ile-de-France

L'écocentre, créé en 2011, regroupe la ferme, un restaurant, des gîtes et des salles d'accueil pour des séminaires ou pour des formations liées au développement durable.

La réhabilitation de la ferme (environ 1 000 m²) ainsi que tous les bâtiments annexes ont été réalisés de manière traditionnelle utilisant le bois et la pierre pour les matériaux tout en intégrant des normes rigoureuses d'isolation avec des produits écologiques (chanvre et liège) ainsi que pour la décoration intérieure où l'on retrouve le même souci écologique. En ce qui concerne l'utilisation de l'eau, du matériel adapté a été installé dans toutes les parties communes et privatives (salles de bains, toilettes, cuisines ...) afin d'économiser l'eau au maximum. De plus, un système de recyclage a été mis en place afin

de récupérer les eaux de pluie. Le chauffage est au bois (plaquettes produites à la ferme) et complété par des panneaux solaires pour chauffer l'ensemble des bâtiments et produire l'eau chaude sanitaire. L'assainissement se fait par lagunage. L'espace autour de la ferme est géré de manière différenciée avec des espèces vivaces et des plantes aromatiques locales, entouré de milieux humides plantés d'espèces inféodées à ces milieux. La ferme entièrement convertie en bio en 1997 occupe 400 ha. Les 250 ha de forêts sont ouverts au public. C'est une ferme de culture et d'élevage principalement, comprenant une diversification de cultures (céréales, pois, lentilles, protéo-oléagineux, etc.). L'élevage se compose de bovins : vaches de race Salers et d'ovins, brebis Suffolk. On remarquera aussi la présence de nombreuses ruches. Les produits sont vendus sur place dans une coopérative bio de consommateurs et sur les marchés locaux. Le restaurant est alimenté par les produits de la ferme.

La gestion des espaces agricoles intègre la prise en compte de la biodiversité par la création de haies, plantation d'arbres, verger conservatoire et pratique de l'agroforesterie. Les cultures se font selon les règles de l'agriculture biologique.

L'ensemble de ce domaine est unique en Ile-de-France tant par sa situation que par sa gestion et par l'ensemble des valeurs que défendent ses propriétaires et gestionnaires. Le domaine est ouvert au public à partir du printemps. Le parking paysager a été réalisé par l'Agence des espaces verts. Revenez au printemps, quand la nature chante... Les gîtes sont accueillants, la table est bonne et il y a des promenades magnifiques à faire tout autour du domaine.

Catherine RIBES

Chargé de la Biodiversité FNE Ile-de-France



Naissance d'un petit veau prénommé Liaison le jour de l'AG !

ACTIONS DES DIVERS PÔLES THÉMATIQUES

→ PÔLE EAU

Formation « Eaux et changement climatique : des enjeux vitaux en Ile-de-France », avec le concours de l'Agence française pour la biodiversité et de la Coordination Eau • Mise en route du film Mares à palabres témoignant du rôle environnemental et sociétal de ces zones humides. • Présence sur divers événements tels que la réunion à l'Agence de l'eau sur « Eau et Changement climatique », la journée des mares à la Maison de la nature au parc floral de Paris, l'événement Eau de Paris « 10 ans du Pavillon de l'eau ».

- Animation d'une soirée pour Naturellement Nanterre après la projection du film Demain.
- Encadrement d'une classe d'eau du collègue Jules-Vernes des Mureaux avec sortie de terrain sur la réserve des coteaux de Seine « les chemins de l'eau ».

→ PÔLE GESTION ET VALORISATION DES DÉCHETS

Projet de reconstruction de l'usine Ivry-Paris XIII : envoi d'un courrier argumenté aux membres du conseil syndical du Sycotm en janvier pour les enjoindre à reporter leur décision de reconstruction. • Projet de centre de traitement des déchets ménagers de Romainville-Bobigny : demande entendue qu'il y ait un garant de la concertation ; présence au sein du comité de suivi du projet et nombreuses réunions.

Élaboration du futur PRPGD. De très nombreuses réunions et groupes de travail régionaux autour de l'élaboration du futur PRPGD ont commencé et FNE Ile-de-France est représentée dans les divers groupes de travail. Cette réflexion sur le futur PRPGD se fait en lien avec FNE qui souhaite une coordination entre les différentes fédérations régionales. • Dialogue avec les acteurs économiques privés de la gestion et du traitement des déchets (plusieurs rencontres avec le président de l'UNED en partenariat avec FNE et Citeo ; soirée de formation autour de la thématique du PRPGD).

→ PÔLE CLIMAT AIR ÉNERGIE

AIR : Plan de protection atmosphère : animation de deux ateliers sur la concertation citoyenne lors de l'élaboration du PPA et rédaction d'un rapport ; demande de prolongation de l'enquête publique et dépôt d'un avis. • BD *L'Air en bulles* : vente de 400

exemplaires ; mise en ligne sur le site Internet au mois de septembre ; tenue d'un stand lors de la journée mondiale sur la qualité de l'air à la Maison du poumon. • Comité régional de piétonisation des voies sur berges : participation aux cinq réunions du comité.

ÉNERGIE : Mise en route de la structuration d'un pôle Climat, Air, Énergie, en appui sur un service civique et sur des partenaires privés comme RTE, EDF, Enedis... • Présentation du renforcement électrique et de la consommation à horizon 2030 lié à la MGP par RTE Ile-de-France-Normandie lors du Salon des maires d'Ile-de-France ; visite du poste Yvelines et d'une coulée verte sous les lignes en forêt de Sainte-Apolline. • Rencontre entre nos fédérations départementales et les responsables territoriaux Enedis. • Visite d'Isséane, centre de valorisation des déchets à Issy-les-Moulineaux, géré par une filiale EDF.

- Participation à une réunion de réflexion régionale sur la transition énergétique.
- Dans le cadre du CODEV de la MGP, avis sur les mesures à prendre pour aller dans le sens de la transition énergétique.

→ PÔLE FORÊTS

Participation à la création au nord de l'Ile-de-France d'un collectif informel autour des usages et de l'exploitation des forêts. • Table ronde lors des Assises régionales de la forêt et du bois le 16 juin et réunion en septembre autour de la mobilisation du bois francilien.

- Réunion avec le nouveau directeur de l'ONF.
- Projet Sylvaligne toujours en cours.

→ PÔLE TRANSPORTS

Transports en commun : suivi des enquêtes publiques en collaboration avec les associations de terrain.

Transport fluvial : suivi de la concertation autour du Port Seine Métropole Ouest à Achères ; Présence au conseil d'administration de Ports de Paris et au comité RSE et intervention en table ronde lors du lancement de la charte des Ports.

Transport ferré : déjeuner de travail avec SNCF réseau, en présence de FNE, dans le but de décliner le partenariat national sur le plan régional en l'axant notamment sur le respect de la biodiversité.

Transport aérien : mobilisation sur les nuisances aériennes au sein de Convergence associative ; action concernant les PPBE d'Orly et de Roissy-Le Bourget.

→ PÔLE BIODIVERSITÉ

Rencontres « Biodiversité et terres agricoles » fin novembre. • Présence au bureau de Natureparif en tant que secrétaire.

- Rencontre avec Graine Idf, Nature et Société et CORIF.

→ PÔLE MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Cinq réunions, du groupe de travail ayant travaillé sur les missions du CODEV métropolitain. • Courrier au président de la MGP pour solliciter une présence renforcée de FNE Ile-de-France au sein du CODEV au lieu d'un présentiel *intuitu personae*.

- Lors de la campagne électorale de la présidentielle, en collaboration avec FNE, questionnaire adressé aux candidats afin qu'ils se positionnent sur la MGP : très peu de réponses.

→ PÔLE JURIDIQUE

Appui juridique d'une élève avocat pour notre réseau associatif et les contentieux en cours et rédaction d'articles et fiches juridiques pédagogiques.

Tableau de suivi des procédures engagées.

→ PÔLE COMMUNICATION

En complément d'une salariée temps plein, accueil de deux stagiaires en communication : l'un a fait un état des lieux du site Web et développé Facebook ; l'autre a remis à jour le site et créé le site Internet du concours vidéo. • Intégration d'un mécénat de compétences chargé de deux missions : faire évoluer notre site Internet vers un look plus moderne et assurer le soutien informatique de la structure. • Diffusion de 80 tweet et 155 retweet, publication de 72 articles sur Facebook et de 32 Newsletters vers notre réseau. • Six magazines *Liaison*, sous le pilotage du comité de rédaction qui s'est réuni trois fois par numéro. *Liaison* est le porte-parole de nos associations adhérentes : outre les articles sur leurs dossiers de terrain, notre magazine a relaté cette année les assemblées générales des fédérations départementales et a permis également aux associations représentantes des adhérents directs de se présenter. Enfin, un numéro spécial « Bruit » a été publié, en partenariat avec Bruitparif.

AUTRES ACTIONS

→ Rencontres autour de la démocratie participative

Coorganisation d'un après-midi d'échange sur la démocratie participative en partenariat avec l'ARENE et la DRIEE (présentation du concours vidéo – animation d'un atelier sur « Comment capter et mobiliser les citoyens sensibilisés à la prise de décision sur un projet environnemental ? »). Cet événement a rassemblé une soixantaine de participants hors intervenants.

→ JO 2024

Collecte d'informations et rencontres avec le GIP Paris 2024 et les collectivités territoriales. • Contacts réguliers avec les fédérations départementales et associations de FNE Ile-de-France et mises en relation directe avec le GIP Paris 2024. • Rédaction d'un mémorandum résumant les remarques et propositions de notre fédération et de ses associations, mémorandum remis au GIP Paris 2024 et diffusé aux personnes rencontrées. • Rencontres en mars et en mai avec des représentants de la commission du CIO chargée de l'évaluation des candidatures. • Rencontre avec la cellule JO de la Ville de Paris. • Communiqué de presse commun FNE/FNE Ile-de-France en septembre. • Validation en octobre d'un nouveau comité de suivi du projet suite au choix de Paris pour les JO 2024.

DOSSIERS ENVIRONNEMENTAUX

- ✓ Triangle de Gonesse/Europacity (95).
- ✓ Mitage des terres agricoles et dépôts de déchets du BTP à Saulx-Marchais (78).
- ✓ Impact des créations de transports en commun sur les terres agricoles, naturelles et forestières (Ligne 17 nord, Ligne 18 et plateau de Saclay, Tram T10).
- ✓ Bruit dans l'environnement autour des aéroports.
- ✓ Urbanisme (serres d'Auteuil - tour Triangle-ZAC Bercy-Charenton).

- ✓ Qualité de l'air et santé (PPA régional, PRSE3, carrières Calcia dans le PNR du Vexin français).
- ✓ Déchets (projet de reconstruction de l'usine d'incinération d'Ivry Paris 13^e, projet de Romainville).

Ces dossiers font ou ont fait l'objet de concertation et/ou enquêtes publiques. Pour certains, des contentieux sont en cours.

ÉCHANGES AVEC LES ENTITÉS INSTITUTIONNELLES

FNE Ile-de-France a une ou plusieurs réunions chaque année avec ses partenaires institutionnels (Conseil régional d'Ile-de-France, DRIEE, Ville de Paris) pour faire le point sur ses actions, souligner ses points de vigilance, s'enquérir des priorités politiques... Elle est également sollicitée par ces institutions pour des tables rondes et des colloques. L'Agence de l'Eau Seine Normandie est un partenaire qui soutient le film Mares à Palabres.

Enfin l'ADEME est un partenaire sur l'animation par FNE Ile-de-France de l'atelier de concertation citoyenne du PPA en 2016-2017 et sur le projet Sylvaligne de mobilisation du bois privé le long des axes routiers et cours d'eau.

VIE ASSOCIATIVE

Réunions statutaires : 15 réunions de Bureau, 4 conseils d'administration, 1 assemblée générale ordinaire le samedi 25 mars 2017 à l'auberge de la jeunesse Yves-Robert à la Halle Pajol dans le 18^e arrondissement.

Présence de la présidente et de la salariée à toutes les assemblées générales des fédérations départementales.

Propositions de formations et visites de sites : dans le cadre des pôles Eau, Gestion et Valorisation des déchets, Énergie.

Mission régionale de l'autorité environnementale (MRAe) : échanges avec des représentants associatifs.

Nombreux échanges avec FNE : partenariats sur des thématiques environnementales, conférences des présidents, assemblée générale, université d'été...

Adoption du nom de FNE Seine-et-Marne en lieu et place de Nature Environnement 77 et redémarrage de Paris Nature Environnement en fin d'année.

Renouvellement pour cinq ans de l'habilitation au dialogue environnemental et de l'agrément environnemental.

Travail de réflexion sur le futur plan d'actions de FNE Ile-de-France et sur la constitution de la future équipe.

Le rapport d'activités est en ligne dans son intégralité sur le site fne-idf.fr

RAPPORT FINANCIER 2017

→ CHARGES

Le total des charges, avant amortissements et provisions, s'élève à 191 491€ en 2017 à comparer à 241 063€ en 2016. Cette évolution est consécutive au fait que notre colloque 2017 Biodiversité et Terres agricoles a été plus économe que le colloque 2016 sur « Quelle place et quels usages pour la voiture en Ile-de-France ? »

Par ailleurs, en 2017, nous n'avons pas eu à financer la création, la distribution et la commercialisation de la bande dessinée *L'Air en bulles*.

- **Frais de personnel** : Ce poste représente 32,4 % de nos dépenses (62 029€ en 2017 contre 55 946€ en 2016) en accord avec notre politique d'embauche de jeunes (salariés/stagiaires) pour structurer notre association. Il regroupe les charges liées à notre salariée (qui n'est plus en contrat aidé, ce qui explique l'augmentation des charges sociales patronales), les indemnités de nos quatre stagiaires et le service civique sur trois mois. À cela, s'ajoutent les chèques déjeuner de 9€ pour les salariés et de 6€ pour les bénévoles qui viennent travailler une journée entière au local de FNE Ile-de-France.

- **Magazine Liaison** : Nous avons publié six magazines *Liaison* plus un numéro spécial *Le bruit en Ile-de-France*. Les coûts directs de Liaison (réalisation, mise en pages, impression et envoi) sont de 62 220€ en 2017 (32,5 % des dépenses) à comparer à 59 934€ en

2016. Cette hausse apparente s'explique par la parution de ce *Liaison* spécial Bruit, mais ce coût a été pris en charge dans son intégralité par notre partenaire BRUITPARIF.

- **Autres charges** : Notre facture EDF est passée à 1 592€ (0,8 %) en 2017 en raison d'une occupation plus importante des locaux tout au long de l'année et de l'utilisation de climatiseurs pendant l'été. Le loyer du local reste stable (17 556€ charges comprises) et les frais de locations ponctuelles (2 755€) correspondent à la location de la Halle Pajol pour l'AG 2017, le colloque 2017 plus les arrhes pour la réservation de la salle pour l'AG 2018. Les frais de réception à hauteur de 4 566€ intègrent les frais du buffet de notre AG du 25 mars 2017 ainsi que les frais de traiteur du colloque qui ont été couverts par le partenariat privé. Les honoraires de 2 239€ (1,2 %) correspondent au coût de la sous-traitance de notre comptabilité par un cabinet comptable ainsi qu'à l'établissement des feuilles de paies de nos salariés. Les autres honoraires pour un montant de 12 772€ (6,7 %) correspondent à des prestations de chargés de mission. Enfin, les 7 495€ de Divers – Frais de bénévoles (4 %), correspondent aux abandons de frais engagés par dix membres de notre association ; Cette somme s'équilibre par la même somme sous forme de dons au crédit de l'association.

→ PRODUITS

Le total des produits s'établit à 201 636€ en 2017 contre 262 457€ en 2016.

Les cotisations des associations adhérentes à FNE Ile-de-France restent stables et ne représentent qu'un poste de 1 950€ en 2017 pour 14 collectifs territoriaux ou thématiques et 29 associations adhérentes directes.

Les recettes des abonnements au magazine *Liaison* pour un montant de 3 265€ au lieu de 3 735€ en 2016) sont légèrement en baisse.

Les subventions-conventions restent la principale source de recettes :

Subventions publiques : 95 581€

- Région Ile-de-France : 65 412€ qui correspondent au soutien tête de réseau et au reliquat pour la BD.
- Ville de Paris : 10 000€
- DRIEE : 20 000€

Subventions privées : 49 473€ dont RTE (5 000€ convention triennale), l'AESN (23 223€ avance pour le film Mares à Palabres), Colas (6 000€ colloque 2016)

Les dons (37 090€) correspondent au reversement des représentants au CESER Ile-de-France, ainsi que 13 106,28€, dons de l'association ASEV Paris Porte de Versailles lors de sa dissolution.

→ RÉSULTATS 2017

L'ensemble des opérations laisse apparaître : • un total du bilan de 57 757€ • un produit d'exploitation de 201 334€

• un solde positif de 6 695€ (à comparer au solde positif de 2 719€ sur l'exercice 2016). Comme il est de règle, le résultat sera imputé au « report à nouveau ».

La situation financière de FNE Ile-de-France est saine avec une visibilité prévisionnelle de trésorerie confortable jusqu'au troisième trimestre 2018. Enfin, le travail des bénévoles représente un total de près de 193 956€, soit l'équivalent temps plein de 6,1 personnes.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 10 MARS 2018 À LA BERGERIE DE VILLARCEAUX



Partant du constat que nous sommes tous acteurs de nos territoires pour y préserver un environnement de qualité et œuvrer à l'amélioration du bien-être des Franciliens, le réseau des 400 associations adhérentes à FNE Ile-de-France peut être mobilisé pour des actions dans tous les domaines qui les concernent déjà.

Les domaines d'actions des associations d'environnement visent en général la préservation de la biodiversité et le respect du patrimoine et des paysages contre des aménagements mal conçus et des activités polluantes. Ces actions se conjuguent aujourd'hui avec l'engagement des transitions écologique et énergétique nécessaires face à des enjeux environnementaux cruciaux accentués par les effets du changement climatique. Ainsi, dans le cadre des accords de Paris de 2015 sur le climat, le mouvement associatif francilien doit se rassembler pour agir ensemble pour la sauvegarde de l'environnement, de la plante à la planète, par des actions locales dans une vision globale. Pour ce faire, nous voulons interpeller les décideurs pour construire ensemble un cadre de vie plus humain, plus solidaire et naturel pour tous et pour les générations futures.

Ces orientations guident aujourd'hui la construction du programme pluriannuel 2018/2020 de FNE Ile-de-France. Elles sont en cohérence avec l'évolution des compétences des territoires et avec les priorités de la Région Ile-de-France qui a affiché les thématiques de son action en matière d'environnement pour les années à venir : une région plus respirable, plus verte, plus propre, un urbanisme durable, une agriculture plus intégrée et une stratégie pour l'énergie. Ceci se traduit par plusieurs plans sur la qualité de l'air, la gestion circulaire des déchets, des quartiers innovants, des mesures agro-environnementales, une stratégie énergétique et notamment l'évaluation du SDRIF.

Les orientations de FNE Ile-de-France se déclineront selon les quatre axes suivants :

→ **Contribuer au dialogue environnemental, rassembler, mutualiser et développer des partenariats de projets** en assurant une présence active des associations dans les évolutions du territoire institutionnel francilien (MGP, EPT...), en pérennisant la fonction de tête de réseau de FNE Ile-de-France, en développant les outils et services pour les associations adhérentes et en rassemblant, mutualisant et développant des partenariats de projets.

→ **Proposer des alternatives innovantes aux grands projets incompatibles avec les attentes environnementales et de nouveaux projets émanant de la société civile**, poursuivre une réflexion sur tous les modes de transports et leur impact sur l'environnement et promouvoir la mobilité durable en Ile-de-France.

→ **Réduire les nuisances et mettre en place un dispositif d'alerte** pour favoriser une gestion raisonnée des ressources, une réflexion sur les modes de consommation et la gestion des déchets. Cela passe par la mise en place d'actions préventives et curatives, la sensibilisation du public notamment des plus jeunes et le confortement du rôle de vigie environnementale des associations.

PERSPECTIVES

2018

Avec la nouvelle équipe et dans l'esprit du projet partagé, le nouveau Président a présenté les orientations stratégiques de FNE Ile-de-France qu'il souhaite promouvoir jusqu'en 2020.

LA NOUVELLE ÉQUIPE :

Thierry HUBERT, président et porte-parole
Muriel MARTIN-DUPRAY, vice-présidente et porte-parole

Bernard BRUNEAU, vice-président

Francis REDON, vice-président

Anne SAUVEY, secrétaire générale

Catherine RIBES, secrétaire adjointe

Dominique DUVAL, trésorière

Martine TURJMAN, trésorière adjointe

Claude BORNECQUE-POILROUX, conseillère

Luc BLANCHARD, conseiller

Patrice-Henry DUCHENE, conseiller

Jean-Pierre MOULIN, conseiller

Michel RIOTTOT, conseiller et porte-parole

→ **Contribuer aux nouveaux modes de développement et promouvoir une économie de développement durable et apaisé**, en proposant des actions pour la transition énergétique et l'énergie partagée et renouvelée, en défendant la protection des espaces naturels et agricoles et la reconquête de la biodiversité en Ile-de-France et en veillant à l'adaptation du développement des activités et des constructions aux conséquences du changement climatique.

Il s'agit d'un programme ambitieux de rassemblement, de mutualisation et de partenariat avec toutes nos associations de terrain et d'autres associations plus thématiques. Il s'inscrit dans l'esprit du dialogue environnemental et du concours au fonctionnement des institutions via les comités et commissions où nous sommes invités à siéger et qui sont indispensables à la prise en compte des attentes de la société civile.

Il ne se réalisera pas sans votre active participation !

Thierry HUBERT nouveau Président de FNE Ile-de-France

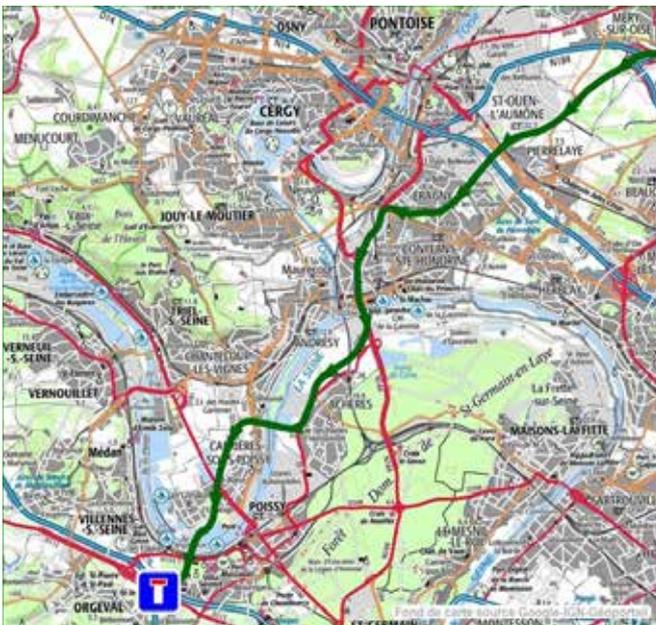
Le « projet A104 »

RECALÉ PAR LE CONSEIL D'ORIENTATION DES INFRASTRUCTURES

LA POSITION DU COPRA 184

Rappelons que durant ces Assises de la mobilité, nous avons rencontré de nombreux élus pour leur présenter nos arguments et propositions et nous avons envoyé un dossier bien argumenté au Conseil d'orientation des infrastructures.

Nous constatons que le contenu de ce rapport va dans le sens des propositions que nous faisons depuis de nombreuses années avec nos adhérents et sympathisants, en réclamant :



- ✓ L'accélération du projet de Tram 13 Express (ex-TGO), entre Cergy et Versailles.
- ✓ Le développement des transports en commun innovants, en sites propres.
- ✓ L'intensification du report modal du routier sur le ferroviaire et le fluvial.
- ✓ L'amélioration de l'existant, en particulier de la RN 184, entre l'A 15 et Saint-Germain-en-Laye, avec une meilleure prise en compte de la protection des riverains, la mise en dénivelés de carrefours et la mise en place d'un échangeur RN 184/A 14 à l'entrée nord de la ville de Saint-Germain-en-Laye.

Cependant, il nous faut attendre la parution de l'avis définitif du gouvernement après examen de ce rapport en Conseil des ministres et vote au Parlement...

En attendant l'avis du gouvernement, nous restons très vigilants car, même si le projet A104 est reporté, le projet de pont d'Achères, entre Achères et Carrières-sous-Poissy, associé à la liaison RD 30/RD 190 est une épée de Damoclès au-dessus des populations.

Dans le cadre des Assises de la mobilité, lancées par la ministre des Transports, à l'automne 2017, Philippe Duron, président du Conseil d'orientation des infrastructures, a présenté son rapport, le 31 janvier 2018.

En ce qui concerne le projet autoroutier A 104 de prolongement de la Francilienne, en zones urbanisées, entre Méry-sur-Oise et Orgeval, la conclusion du rapport Duron propose :

- ✓ De ne pas réaliser le projet A104 avant 2038.
- ✓ De réexaminer l'opportunité de ce projet d'ici à 2030.
- ✓ D'approfondir, d'ici à 2030, les solutions alternatives d'amélioration du réseau structurant existant.

Par ailleurs, le Conseil considère, comme l'avait fait la Commission mobilité 21 en 2013, que le coût du projet est très élevé (projet estimé en 2006 à plus de 3 Md€ beaucoup plus aujourd'hui) et qu'il soulève des difficultés environnementales.



En effet, cette infrastructure déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral du 8 février 2013, mais dont on ne connaît pas encore l'issue de tous les recours, serait une liaison à 2 x 2 voies, sans les protections inhérentes à une autoroute et servirait d'aspirateur à voitures et poids lourds, vis-à-vis de la circulation venant du Val-d'Oise, au nord et de l'A13 et RN 13, au sud. Cette infrastructure relierait le pont d'Achères à celui de Triel et jouerait alors le rôle d'une autoroute « A 104 bis » à forte circulation et sans aucune protection pour les riverains. Elle se substituerait à l'A104, à travers les Yvelines, ce qui serait catastrophique pour les habitants.

Christiane PARAVY
Présidente du COPRA 184

LE NOUVEAU CENTRE D'ENTRAÎNEMENT DU PSG

entre deux autoroutes

EST-CE UNE BONNE IDÉE ?

Après avoir envisagé plusieurs sites, le Club du Paris Saint-Germain a choisi les Terrasses de Poncy, sur les hauteurs de Poissy, pour accueillir les équipes professionnelles masculines de football et de handball.

Le projet prévoit la construction sur 75 hectares de 14 terrains de football avec un stade couvert de 3 000 places extensible à 5 000, d'un club house, de locaux administratifs, de boutiques et de bureaux. Pour ce faire, une modification du PLU (plan local d'urbanisme) de Poissy est nécessaire pour transformer cette zone agricole en zone constructible. Conformément à la réglementation, une enquête publique a eu lieu du 9 janvier au 9 février 2018. Les associations FNE Yvelines et Bien vivre à Vernouillet ont déposé une contribution commune.

Le PSG a retenu cet emplacement pour l'accès direct au parc des Princes via les autoroutes A 13 et A 4 et en raison *des sensibilités environnementales limitées (sic)*. Pourtant, la MRAe (Mission régionale d'autorité environnementale) relève la présence, au sein de son emprise, de cours d'eau (ru de Poncy et ru du petit Bèthemont), de zones humides potentielles, d'espaces boisés et de prairies, et d'espèces faunistiques et floristiques remarquables. Le site est identifié comme « *paysage agricole remarquable* » dans l'atlas des paysages des Yvelines et comme un « espace de respiration » par le SDRIF.

Le dossier soumis à l'enquête décrit les Terrasses du Poncy comme « *un site aux ambiances naturelles et agricoles de qualité* ».

Et pourtant, ce sont 68 ha de terres agricoles qui vont disparaître. À la place, le PSG promet d'inclure dans son projet verger, pépinière et potager.

Mais le plus inquiétant, c'est que cet emplacement est un « point noir environnemental ». En effet, proche de trois axes routiers à forte circulation (A 13, RD 113 et RD 30), ce site accumule plusieurs nuisances et pollutions. Pour les particules fines (PM 10) et le dioxyde d'azote (NO₂), toute la commune de Poissy est en zone sensible, comme de nombreuses communes de la vallée de la Seine.

Point noir environnemental

Les élus qui soutiennent ce projet (la ville de Poissy, la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise et le conseil départemental) vont prendre en charge le déménagement de la fourrière et les nouvelles voiries. Les premiers protocoles d'accord signés totalisent 7,5 millions d'euros avec une contribution de 2,5 millions d'euros du PSG, soit une dépense de 5 millions d'euros pour la collectivité.

La création de 70 à 100 emplois (les autres seront simplement transférés du centre d'entraînement du PSG à Saint-Germain-en-Laye) peut-elle justifier une telle dépense d'argent public ?

Mais le plus consternant dans ce dossier, comme dans tant d'autres, c'est que la santé publique, dont la pollution de l'air, n'a pas été prise en compte alors que le PSG a prévu d'accueillir des enfants à partir de sept ans sur ce point noir environnemental.

Jean-Pierre GRENIER

www.bien-vivre-a-vernouillet.org



PNR de la Brie et des deux Morin

LE DOSSIER ENFIN RELANÇÉ PAR LA RÉGION ?

Les personnes qui assistaient à la réunion, le 26 février dernier, du syndicat mixte d'étude et de préfiguration (SMEP) du parc naturel régional (PNR) Brie et deux Morin en ont été pour leurs frais : le dossier du projet de parc n'avait toujours pas été transmis au préfet de Région ! C'est le Conseil local de développement (CLD)* réuni le 16 mars qui a eu la primeur de l'information selon laquelle cela venait enfin d'être fait par la Région.

Par sa délibération du 20 avril 2017, le SMEP répondait à l'avis d'opportunité rendu par le préfet de Région en décembre 2013 et affirmait son engagement, axé sur cinq orientations prioritaires, à poursuivre le projet de PNR. Il répondait aux réserves émises par l'État en redéfinissant le périmètre d'étude à 83 communes et en apportant des propositions précises aux questions soulevées.

L'ambition d'un territoire d'être « Une campagne remarquable en région capitale »

C'est avec stupeur que l'on apprenait, le 2 octobre 2017, que le dossier n'avait pas été transmis, comme attendu, par la Région Ile-de-France au préfet de Région. Un courrier adressé immédiatement à la présidente de la Région Ile-de-France par le CLD lui exprimait son attachement à voir aboutir ce projet et lui demandait de poursuivre sans délai la procédure de création du PNR.

L'article additionnel 4 ajouté à la délibération du 23 novembre 2017 concernant les contrats de PNR nous informe que le Conseil régional Ile-de-France « soutient le projet de création du Parc naturel régional de la Brie et des deux Morin et s'engage à accompagner les actions du syndicat mixte d'études et de préfiguration ».

Alors que l'on notait par ailleurs avec intérêt le lancement en 2017 d'une « nouvelle politique régionale pour le patrimoine » visant notamment la sauvegarde et la valorisation du patrimoine local, cela va cependant bientôt faire un an que le dossier est en dormance, et que nous n'avons pas connaissance des raisons du blocage. Il y a de quoi s'interroger quand on sait que, pendant longtemps, la Région a plutôt été un acteur moteur dans ce projet alors que l'on constatait une certaine réticence et frilosité des élus locaux !

Les associations qui réclament le statut de PNR pour les pays des Morin depuis 1993 sont persuadées que la concrétisation de ce cinquième PNR francilien, qui fait plus que jamais défaut à l'Ile-de-France pour compléter sa couronne de parcs naturels, est indispensable non seulement pour les Seine-et-Marnais mais aussi tous les Franciliens. Avec les habitants du territoire - notamment ceux impliqués au sein du Conseil local de développement - elles espèrent que la Région va désormais s'empresser et s'impliquer pour défendre ce projet de territoire.

Jane BUISSON
Présidente de Nature Environnement Mortcerf
Administratrice de FNE Seine-et-Marne



*CLD : « Réunir des citoyens engagés et des acteurs de la vie économique et sociale pour participer à l'action publique et imaginer le PNR de demain, c'est le principe du conseil local de développement »

L'agenda prévisionnel annoncé par le SMEP en 2017 et d'ores et déjà bien compromis :

- Fin 2017** : Avis d'opportunité du Ministère de l'Environnement
- 2018** : Rédaction de la charte. L'objectif est d'être en mesure d'arrêter le projet en septembre 2018 pour le transmettre au Ministère de l'Environnement et autres instances
- 2019** : Saisie de l'Autorité Environnementale, enquête publique
- Fin 2020** : Approbation de la charte par les collectivités, création du syndicat de gestion.



Le renard

un allié naturel de l'agriculture

©D.R. Blackburn

Maître Renard, goupil, fait partie de la faune sauvage la plus traquée, particulièrement en France, pour des méfaits qu'on lui attribue à tort. Tiré, piégé, empoisonné, déterré, supplicié, il incarne la bête nuisible pour ses méfaits dans les poulaillers. En raison des services écologiques qu'il rend, il est urgent pour les associations d'obtenir son déclassement en tant qu'espèce nuisible.

Pour la première fois, un colloque rassemblant naturalistes, scientifiques et associations avec le soutien de la mairie de Paris a été organisé à l'université Pierre-et-Marie-Curie par l'Association de protection des animaux sauvages (ASPAS). La « bête rousse » a fait l'objet de plus de soixante études scientifiques : enquête de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, liens culturels, populations, situation sanitaire, intérêts économiques et écologiques. Le renard révèle sa double identité, entre animal et homme, qu'ont si bien conté les fables de Jean de La Fontaine et le roman éponyme, récit médiéval rédigé par plusieurs auteurs. Personnage rusé et facétieux, voire justicier, dans un monde hiérarchisé et violent, il incarne la nécessité de se battre et de se nourrir pour survivre.

Sacré ou nuisible ?

Chez les Celtes, Renard est sacré : il incarne la diplomatie. Grâce à lui, vous saurez à quel moment sortir au grand jour et vous faire entendre et à quel moment vous taire et garder vos idées secrètes. Sacré également au Japon, en Chine, en Corée ou chez les Dogons, au Mali... Même si le Petit Prince fait ami-ami avec lui, pas question de l'appivoiser : la liberté ou la mort est sa loi.

La France se discrédite quant aux réglementations concernant la chasse et les animaux sauvages : le dernier arrêté ministériel justifiant celle du renard date du 26 juin 1987 et celui du 2 août 2002 le confirme nuisible. Classement confirmé par des arrêtés préfectoraux dans quatre-vingt-dix départements.

Qui veut tuer son renard l'accuse de la rage

Ces arrêtés sont pris au nom de la sécurité publique, dont la transmission de la rage alors qu'aucun cas, depuis 1998, n'a été signalé grâce aux campagnes de vaccination. L'échinococcose, une maladie devenue très rare (quinze cas par an), se soigne très bien et est uniquement transmise par les chiens non vermifugés en contact avec les rongeurs. Autre accusation excessive, la destruction du gibier. Si les sociétés de chasse ne lâchaient, peu de temps avant l'ouverture, des faisans inadaptés à la vie sauvage, le renard ne les attraperait pas si facilement. Quant à la prédation de volailles, des moyens existent de protéger les poulaillers.

Un allié précieux contre les vrais prédateurs

Le renard est avant tout omnivore et se nourrit également de végétaux, de fruits, de vers, de charognes et surtout de mulots, plus de 3 000/an, ce qui fait économiser aux agriculteurs 2 400 euros/an... sans utiliser de produits chimiques. Il participe à l'équilibre naturel des petits animaux en consommant le surplus ou les moins adaptés. Plus de 500 000 renards sont tués chaque année sans aucune restriction : halte au massacre !

Christian WEISS FNE Ile-de-France

Les cinq motions proposées par l'ASPAS pour protéger le renard :

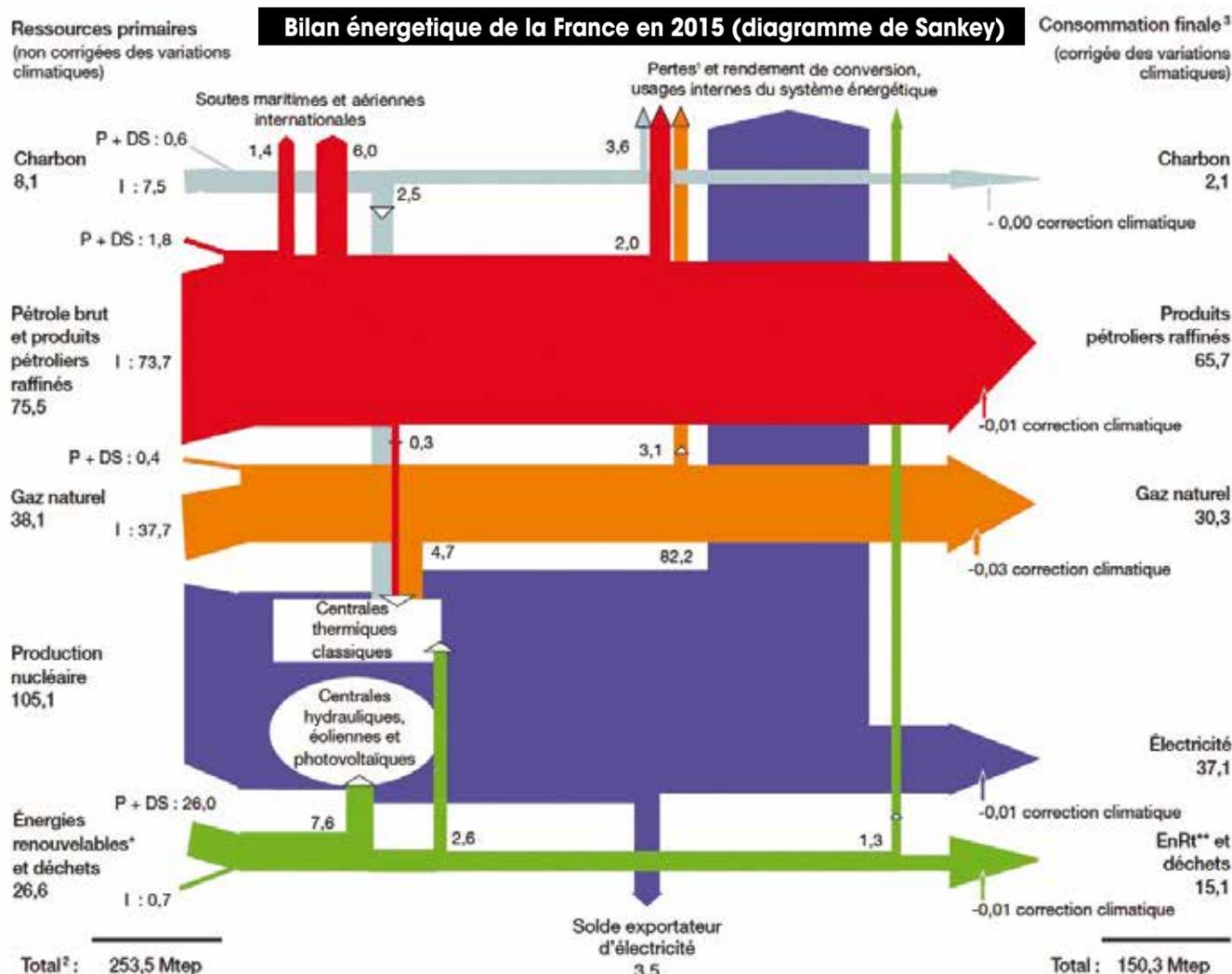
- Déclasser le renard de la liste des espèces dites « nuisibles ».
- Arrêter sa chasse en dehors des périodes légales.
- Abolir la vénerie sous terre (déterrage).
- Interdire et réprimer la pratique des primes à la queue (toujours en cours !).
- Interdire l'utilisation de la bromadiolone, un poison anticoagulant qui empoisonne d'autres espèces protégées, dont les rapaces.

Un courrier dans ce sens a été envoyé au ministre de la Transition écologique.

www.aspas-nature.org

MIX ÉNERGÉTIQUE... INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE... TRANSITION ÉNERGÉTIQUE... AUTANT DE NO

→ **Énergie primaire, vecteur d'énergie et énergie finale :**
des notions proches à ne pas confondre.



Nota : Pour faire un bilan énergétique, on ramène l'usage de toutes les ressources énergétiques à la même unité : la tonne équivalent pétrole ou tep. Elle correspond à la quantité d'énergie moyenne libérée grâce à la combustion d'une tonne de pétrole = 1 tep. La combustion d'une tonne de charbon, par exemple, génère moins d'énergie et représente, en termes d'énergie, 0,619 tep. Pour l'électricité, les quantités d'énergie sont généralement exprimées en Mega Watt par heure. 1 tep correspond à 11,63 MWh.

Les sources primaires d'énergie sont majoritairement l'uranium, les énergies fossiles (gaz, pétrole, charbon) et, pour une faible part, les énergies renouvelables (biomasse, géothermie, eau, vent, soleil).

Les deux premières ainsi que la biomasse et la géothermie (si leur vitesse d'exploitation n'excède pas leur vitesse de renouvellement) sont des énergies de stock.

Les autres énergies renouvelables sont des énergies de flux. Elles dépendent toutes du soleil (pour exemple, l'éolien est lié au vent qui naît du déplacement de masses d'air plus ou moins chaudes).

Ces sources d'énergies primaires sont soit transformées en électricité, soit utilisées directement après raffinage sous forme de chaleur (chauffage, transport, industrie). Une part sert à des usages non énergétiques.

Ce passage des sources primaires aux consommations finales se fait avec des pertes plus ou moins importantes selon la source :

pour le nucléaire, deux tiers de l'énergie part en chaleur qui n'est pas réutilisée et seul un tiers donnera de l'électricité.

La consommation finale donnée par le diagramme n'est pas l'énergie utile. Il faut tenir compte des pertes dans le transport et du rendement des appareils. Par exemple, pour l'éclairage, les pertes pour le transport de l'électricité sont de l'ordre de 5 %, le rendement d'une lampe à incandescence de 12 % et le rendement du nucléaire de 33 %, soit une énergie utile de $0,12 \times 0,95 \times 0,33 = 4 \%$ de l'énergie primaire. Avec une lampe à fluorescence, dont le rendement est de 70 %, l'énergie utile est alors de 22 % de l'énergie primaire.

Il faut donc 5,5 fois moins d'énergie primaire pour le même service au consommateur.

Cet exemple illustre l'intérêt d'augmenter l'efficacité énergétique pour diminuer pour un même service la quantité d'énergie primaire nécessaire.

savoir de quoi on parle

TIONS CROISÉES AU FIL DES SUPPORTS MÉDIATIQUES AVEC PARFOIS QUELQUES INCOHÉRENCES.

→ Mix énergétique français : de quoi parle-t-on ?

Au niveau des énergies primaires, le nucléaire représente environ 42 % du mix énergétique contre 48 % pour les énergies fossiles et 10 % pour les énergies renouvelables.

Au niveau de la consommation finale, l'électricité représente 25 % de la consommation finale dont 75 % viennent du nucléaire. Donc, celui-ci ne représente plus que 18 % du mix énergétique. Le système électrique français ne représentant que le quart du bilan énergétique français, le vrai problème énergétique est lié à l'usage intensif des énergies fossiles.

On doit pouvoir transformer le système de production électrique fondé sur le nucléaire avec les énergies renouvelables, mais le grand défi est de sortir de notre dépendance au gaz et au pétrole pour le chauffage qui représente 46 % de la consommation finale.

→ Quelle indépendance énergétique de la France ?

En énergie primaire, en 2015, la France avait 56 % d'autonomie grâce au nucléaire supposé ressource nationale, bien qu'importé, mais pouvant être stocké en réserve pour plusieurs années. Aussi, en vraie autonomie, il faut plutôt citer le chiffre de 10 % qui est lié aux énergies renouvelables en tout genre (dont le bois énergie... dont le qualificatif de « renouvelable » est discutable).

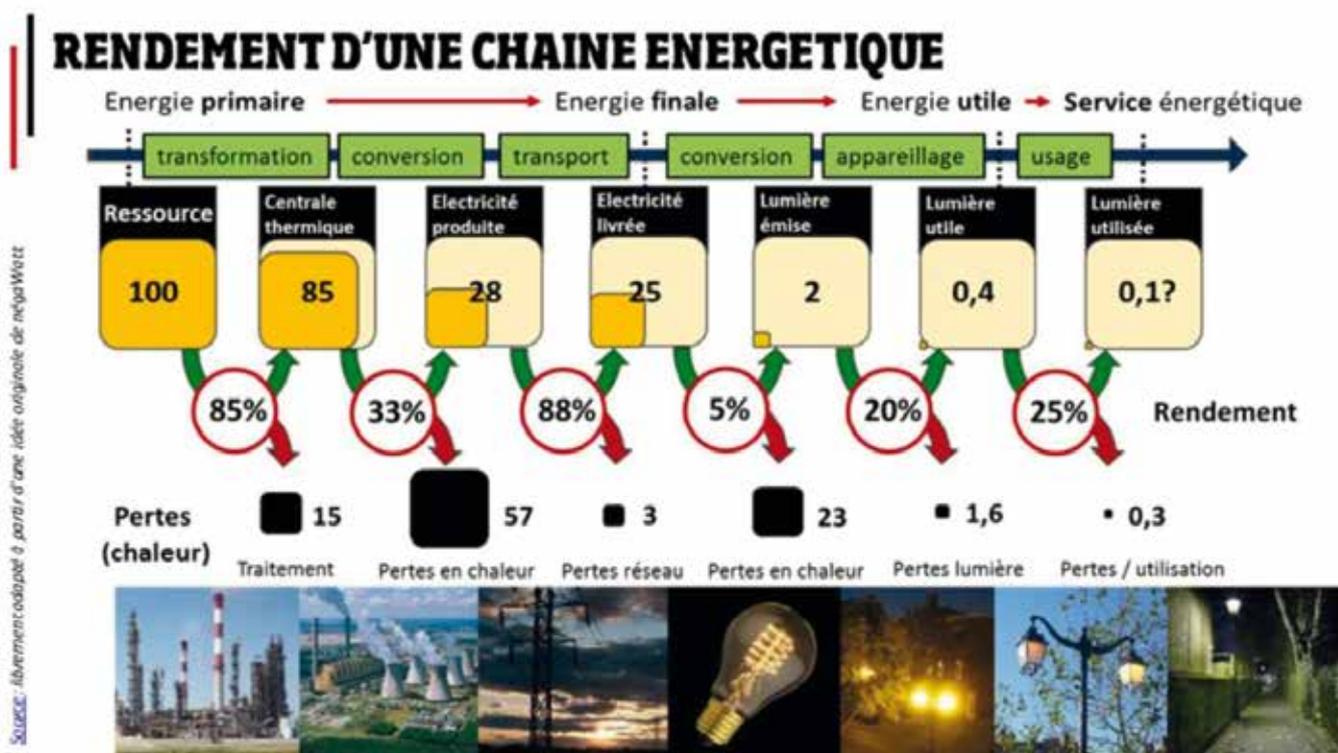
→ Pourquoi associer énergie et changement climatique ?

L'usage des énergies émet beaucoup de CO₂ qui est le gaz à effet de serre principal à horizon cent ans : il est responsable des trois quarts du pouvoir potentiellement réchauffant. Mais, si l'on attribue un facteur 1 au pouvoir réchauffant du CO₂, le méthane a un pouvoir réchauffant 25 fois plus élevé et il arrive en tête à horizon vingt ans. Quant au protoxyde d'azote, son pouvoir est 300 fois plus grand, sans parler des gaz fluorés. La conséquence est une double vulnérabilité de notre société : celle face aux conséquences du changement climatique et celle de notre dépendance à l'énergie « en abondance ».

→ Transition énergétique : une indispensable baisse de la consommation

La transition énergétique ne repose pas uniquement sur le développement des énergies renouvelables (qui ne pourront suffire à répondre à la demande). Elle doit faire appel à l'économie d'énergie par la sobriété (pour exemple, le simple fait d'éteindre tous les appareils en veille sur notre territoire économiserait annuellement 11 TWh de production énergétique...) et à l'efficacité (avoir le même service et le même produit avec moins d'énergie).

Dominique DUVAL
FNE Ile-de-France



Il est donc clair que parler en énergie primaire (à la production) ou en énergie finale (à la consommation) ne correspond pas à la même chose.

Les Grands Voisins

L'HEUREUX DESTIN DU VILLAGE ASSOCIATIF AU CŒUR DE PARIS

Depuis 2015, le projet d'occupation temporaire responsable et solidaire de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul prospère. Initialement voué à disparaître en décembre dernier, son succès est tel que la Ville de Paris, la mairie du 14^e et Paris Batignolles Aménagement ont décidé de le pérenniser jusqu'en 2020.



Le printemps pointe son bout du nez et les Grands Voisins sont de retour. Tout l'hiver, les associations coordinatrices Aurore, Plateau urbain et Yes We Camp, ont travaillé d'arrache-pied pour le lancement de la « saison 2 ». Au programme, 186 places pour héberger des personnes en situation d'exclusion sociale, 86 structures innovantes mêlant artistes, créateurs, associations ou entrepreneurs, des commerces, un restaurant et un bon nombre de festivités. Certes, le début des travaux du nouveau quartier a réduit l'espace libre de 3,4 à 1,3 hectares, mais l'esprit reste le même : faire fleurir un îlot d'initiatives citoyennes inclusives, respectueuses et écologiquement exemplaires.

Trop beau pour être vrai ? Et pourtant, le tout est déjà historique puisqu'il sera présenté à la Biennale d'architecture de Venise 2018 pour l'exposition « Lieux infinis » dans le pavillon français. Revenons, concrètement, sur certaines mises en œuvre qui se sont épanouies dans un des plus gros projets d'aménagement éphémère et social d'Europe.

Un peu d'histoire : « Les Grands Voisins - Fabrique de biens communs »

Pour se plonger dans la « saison 1 », il faut imaginer 250 structures, 600 personnes hébergées, plus de 1 000 travailleurs sur le site et un flux local et international de visiteurs. Cette synergie d'individus

de tous horizons a généré des réflexions sur comment opérer des économies d'énergie, gérer les déchets du village, favoriser les circuits courts et articuler agriculture et urbanisation.

Les associations coordinatrices ont ainsi laissé libre cours à la créativité de nombreuses innovations comme l'élaboration d'un grand composteur mécanique commun pour revaloriser tous les déchets végétaux du site. Naturellement, une production locale et biologique a été favorisée et les espaces verts décoratifs ont été reconvertis en potagers partagés. Chacun peut y prendre part et les résidents peuvent même y trouver un biais de réinsertion professionnelle. On retrouve également parmi les mises en pratique les plus ambitieuses celle de la permaculture¹ à travers la culture sur butte ou encore de l'aquaponie², expérience menée dans une serre à semis du XIX^e.

Chez les Grands Voisins, hommes, femmes, enfants, graines et poissons, tout le monde y met du sien et cela explique sûrement pourquoi chacun s'y sent si bien. On y respire un bol d'air frais, un développement durable paradoxalement éphémère qui laisse flâner un vent d'optimisme pour le futur de nos villes.

Lauren STEPHAN
FNE Ile-de-France

¹ Méthode d'agriculture qui vise à élaborer des systèmes durables inspirés d'une écologie naturelle et économe en énergie.

² Système qui fusionne aquaculture (élevage de poissons) et hydroponie (culture de végétaux hors sol) : les déjections du premier deviennent l'engrais du deuxième.



QU'ESPÉRER DU PRINCIPE DE NON-RÉGRESSION DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT ?

Suite à l'intégration de la notion de non-régression dans notre droit, la jurisprudence commence à se saisir de cet outil et laisse entrevoir quel sera son apport réel à la protection de l'environnement.

« La protection de l'environnement, assurée par les dispositions législatives et réglementaires relatives à l'environnement, ne peut faire l'objet que d'une amélioration constante, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment »¹, c'est par ces mots que le principe de non-régression a fait son entrée dans le code de l'environnement en 2016².

L'intégration d'un tel principe au sein de notre corpus juridique a de quoi séduire, le terme de non-régression exprimant la volonté d'apporter une amélioration constante à la protection de l'environnement.

Afin de rendre cette nouvelle notion juridique applicable à des cas concrets, les juges doivent délimiter sa portée juridique, tout en maintenant les exigences « d'amélioration continue » et de « prise en compte des connaissances scientifiques ». Or, il ressort de l'étude des premiers jugements faisant application de ce principe que sa portée est strictement encadrée, réduisant ainsi les cas dans lesquels un recours à cet outil pourrait être envisagé.

Le Conseil constitutionnel a d'abord considéré ce principe conforme à notre constitution, tout en limitant son champ d'application au seul pouvoir réglementaire³. Pour rappel, le pouvoir législatif relève de la compétence du parlement qui adopte des lois, alors que **le pouvoir réglementaire** est de la compétence de différentes autorités exécutives⁴. Celles-ci édictent des actes « réglementaires » (décrets, arrêtés etc.).

Par la suite, ce champ d'application a été de nouveau restreint par le tribunal administratif de La Réunion⁵. En l'espèce, un arrêté préfectoral autorisait l'exploitation d'un parc animalier.

Selon les requérants, les impacts de ce zoo sur la biodiversité contreviennent au principe de non-régression. Cet argument a été rejeté par les juges, selon lesquels **ce principe n'a pas non plus vocation à s'appliquer aux décisions individuelles**, comme le sont par exemple les autorisations d'exploiter des installations classées.

En l'état, le principe de non-régression ne peut donc être opposé **qu'aux seuls actes réglementaires**.

Dans ce cadre, le Conseil d'État⁶ a eu recours pour la première fois à ce principe pour prononcer l'annulation partielle d'un acte. Selon les magistrats, le décret du 11 août 2016 méconnaissait le principe de non-régression en ce qu'il exemptait des projets susceptibles d'avoir des incidences sur l'environnement de toute évaluation environnementale, alors que ces projets devaient auparavant faire l'objet d'une telle évaluation.

Ainsi, malgré la limitation importante du champ d'application de ce principe, il reste une avancée intéressante pour la protection de l'environnement. A titre d'illustration, il devrait être le fondement principal de l'argumentaire des associations, dont plusieurs sont membres du réseau France Nature Environnement, qui contestent le déclassement de certains cours d'eau en fossé ou ravine, leur faisant ainsi perdre la protection offerte par la législation sur la protection des cours d'eau contre les rejets de produits phytosanitaires.

Léo DE LONGUERUE
FNE Ile-de-France

¹ Art. L. 110-1 code de l'environnement

² Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité

³ DC du 4 août 2016, n°2016-737

⁴ Président de la république, premier ministre, ministres, autorités administratives indépendantes, préfets, collectivités

⁵ TA La Réunion, 14 décembre 2017, n°1401324 et n° 1500484

⁶ CE, 8 décembre 2017, n°404391

**POUR EN
SAVOIR PLUS**

Lire l'enquête de « Reporterre »
consacrée à la définition de la carte de
France des cours d'eau (reporterre.net)

La démocratie participative EN ACTION

Joseph Spiegel est maire de Kingersheim depuis 1989, une commune de 13 000 habitants du Haut-Rhin, dans la banlieue de Mulhouse.

Ancien champion de course à pied et enseignant d'éducation sportive, il a quitté le PS en 2015.

Il est devenu le champion de la démocratie participative dans sa commune, un modèle pour les autres collectivités.

Cet entretien avec un journaliste comprend deux parties.

La première montre après la description de son parcours et sa prise de conscience que « *la légitimité d'une décision ne venait plus de qui la prend mais de comment on la prend* ». Jo Spiegel et son équipe municipale se sont attachés à créer le désir démocratique dans leur ville en allant au contact des habitants. Cela après la réussite d'une nouvelle école appelée « le village des enfants » conçue via une interaction entre le conseil communal des enfants et l'architecte.

Le démarchage à domicile des habitants pour noter leurs idées sur l'avenir de la commune et surtout le questionnaire distribué sur ce sujet a été rempli par 42 % des habitants, du jamais vu en France. Ces réussites ont été suivies d'états généraux permanents de la démocratie qui permettent de toucher tous les habitants via un message téléphonique et d'en recueillir les suggestions.

Cinq axes ou grammaire démocratique sont abordés :

- Comment mieux interpeller la mairie et être mieux écoutés ?
- Quels outils pour être mieux informés et pour mieux informer ?
- Quelle place accorder aux temps d'échanges et de débats ?
- Comment élaborer les propositions ?
- Comment décider et s'engager ?

La restitution se fait dans le journal municipal. Puis, l'équipe s'est attachée à enrichir l'alphabet démocratique autour de cinq exigences :

- capacité de se mettre à l'écoute,
- volonté d'informer et de partager le sens,
- nécessité de mettre en débat,
- obligation de la coconstruction,
- exigence de l'engagement et de l'encouragement au pouvoir d'agir des citoyens.

Cela a abouti à la création de conseils participatifs sur tous les projets municipaux après une réunion publique sur le sujet en cours (PLU, lois SRU, Grenelle...).

La seconde partie est un florilège de questions posées sur les réseaux sociaux. Elle se termine par le pacte civique et la charte de Kingersheim pour un renouveau démocratique. Ce petit livre fait du bien et réconcilie le lecteur avec cette manière d'exercer un mandat local au moment où le désarroi citoyen conduit à l'abstention.



Michel RIOTTOT

Président d'honneur de FNE Ile-de-France

Et si on prenait – enfin ! — les électeurs au sérieux Jo SPIEGEL, édition Temps Présent, 95 pages, 14 €



LiAison

Edité par FNE Ile-de-France Association régionale agréée à l'environnement
Publié avec le concours du Conseil régional d'Ile-de-France

Directeur de publication : T. Hubert

Comité de rédaction : C. Giobellina, P. Latka, M. Martin-Dupray,
J-C. Parisot, M. Riottot, D. Védy, S. Verdellel, A. Sauvey.

Réalisation graphique : Yak 11

Siège social : 2, rue du Dessous des Berges 75013 PARIS
01 45 82 42 34

ISSN 0994-690 (imprimé) ISSN 2555-2546 (numérique)

Dépôt légal : Avril 2018

Imprimé par Imprimerie Chevillon

26 Bd Kennedy, BP 136- 89101 SENS

Imprimé sur papier PEFC



Prix de vente du numéro : 5 euros